



Harcèlement par xxxxxx

Par **chris510**, le **29/05/2019** à **00:05**

Bonjour

Depuis quelques mois, je reçois de multiples SMS et lettres simples de chez xxxxxx me disant que le yyyyyy leur a cédé une créance et qu'ils sont mon seul interlocuteur, etc....
Je n'ai évidemment pas répondu mais j'ai conservé tous les courriers.
Ils m'envoient maintenant des recommandés.

Dois-je aller les chercher?

Merci

Par **jos38**, le **29/05/2019** à **15:04**

bonjour. en cliquant au-dessus sur "droit de la consommation", vous trouverez le post de tissuisse sur les officines de recouvrement

Par **morobar**, le **30/05/2019** à **15:00**

Bonjour,

La cession de créance doit obligatoirement être indiquée au débiteur par l'acheteur de cette créance.

Après reste la réalité de la dette, mais si un titre existe, c'est bien qu'à un moment cette dette

a existé.

Par **amajuris**, le **30/05/2019** à **17:35**

bonjour,
en l'absence d'un jugement vous condamnant à payer, c'est à dire sans titre exécutoire, une société de recouvrement n'a aucun pouvoir.
salutations

Par **chris510**, le **30/05/2019** à **23:06**

Bonsoir

Merci pour toutes ses réponses mais dois-je aller chercher les recommandés à la poste?
Merci à tous